

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Flux tendu... vers quoi?

Parmi les divers systèmes de rationalisation du travail, taylorisme, fordisme, toyotisme, celui du «flux tendu» est axé sur la production à la demande. En d'autres termes, l'entreprise n'a pas de stocks de produits finis, elle ne fabrique que sur commande ferme. Elle ne stocke pas davantage de matières premières ou de pièces détachées: les stocks immobilisent de l'argent, les locaux coûtent, les matériaux stockés se dégradent, les produits deviennent obsolètes.

C'est comme un aubergiste qui n'aurait pas de réserves de sel, de sucre, de farine, de pâtes, d'œufs, d'huile ou de riz dans ses armoires, en fait, qui n'aurait même pas d'armoires – lesquelles occupent inutilement un espace précieux –, et qui se rendrait chaque jour

chez le grossiste pour acheter de quoi confectionner le menu commandé par ses hôtes.

Le flux tendu exige une réactivité instantanée de la direction, une organisation parfaite de la production et une très grande souplesse dans les horaires et le rythme de travail, de façon à ce que le produit soit livré comme s'il était en stock. Cela peut conduire à des relations de travail tendues elles aussi, avec des heures supplémentaires imprévisibles, un volant de contrats à durée déterminée et le recours au travail sur appel pour boucher les trous.

L'entreprise organisée en flux tendu est fragile. Elle peut fonctionner tant que tout ce qui est en amont, en aval, à droite et à gauche fonctionne aussi. Si un maillon lâche, la tension disparaît, et

tout le reste avec. L'absence de réserves met l'entreprise à la merci d'une grève, de la défaillance d'un sous-traitant ou de la fermeture d'un pays fournisseur de matière première, par exemple à cause d'une pandémie.

Avec le minimalisme obsessionnel de l'organisation en flux tendu, on perd automatiquement le bénéfice de ce souci humain, légèrement pathologique et si communément répandu, du contrôle supplémentaire, redondance chronophage inutile nonante-neuf fois sur cent, salvatrice la centième.

Il est envisageable, même pour un militant syndicaliste, de travailler comme un fou pour répondre à une situation particulière, la commande du siècle, par exemple, ou pour rattraper le retard dû à un accident. Cela peut même être enthousiasmant, surtout si l'effort est reconnu et rémunéré en conséquence. Mais quand, pour satisfaire aux exigences du flux tendu, la norme est de travailler comme un fou, quand le grand écart est la posture ordinaire du travailleur, quand le quintuple principe «zéro stock, zéro délai, zéro papier, zéro défaut, zéro panne» mord en permanence les mollets des employés, l'attention au travail baisse fatalement et le nombre d'erreurs croît d'autant.

Quant à cet humain défaillant, ce pelé, ce galeux d'où vient tout le mal, le flux trop tendu le conduit à un épuisement physique et mental, à une aigreur croissante à l'égard de la hiérarchie et de la philosophie de l'entreprise, à une dépossession de lui-même, enfin, qui le laissent sur le carreau.

Aujourd'hui, le flux tendu n'est pas seulement un mode d'organisation industrielle, c'est une conception générale des relations de travail, dans les grandes entreprises de services, dans les régies d'Etat, dans ces hôpitaux que nous applaudissons fusionnellement chaque soir sur la scène de nos balcons.

Le flux tendu est même devenu un mode de vie. C'est en tout cas celui des parents actuels: trois enfants, trois établissements scolaires, trois horaires, livraison tôt matin aux bus scolaires, ramassage en fin de journée, *debriefing* téléphonique le soir avec les autres parents pour organiser les transports du lendemain, leçons à effectuer selon des méthodes sans cesse renouvelées, réunions à l'école, invitations et contre-invitations, cours de Feng Shui végane, de *street-fitness*, de Pilate alpin ou de samba bolivarienne, dont les horaires se chevauchent aux quatre coins du Canton. Une panne de voiture, que dis-je, un simple bouchon autoroutier, une grippette, une séance qui se prolonge, et le flux se transforme en un flot tourbillonnant qui vous enveloppe et vous submerge.

Dans l'industrie, le système du flux tendu vise la fabrication d'un produit et sa livraison dans les délais. Quels que soient ses défauts, il offre un but identifié, une fin constatable et, peut-être, la possibilité de reprendre son souffle. Transposé dans la vie de tous les jours, il devient une fuite en avant éperdue, frénétiquement tendue vers nul but.

Olivier Delacrétaiz

L'économie vertueuse

La présente crise liée au confinement imposé à la plupart des habitants de notre planète a démontré pour la première fois de manière évidente les effets néfastes des excès de la mondialisation, même au niveau macroéconomique, même pour un pays développé et exportateur comme la Suisse.

Pour les générations nées après 1980, auxquelles la mondialisation était présentée, si ce n'est comme l'aboutissement de l'Histoire, au moins comme le seul idéal d'organisation économique, cette crise pourrait être l'occasion de découvrir certaines vertus tombées en désuétude dans les rapports commerciaux.

La prudence: la gestion des stocks est devenue l'art de la reporter sur ses sous-traitants, exigeant des délais de livraisons qui confinent à l'instantané, afin de ne payer que les biens déjà revendus plus loin. L'optimisation de la production impose de se concentrer sur son activité principale, en déléguant toutes les tâches à faible plus-value, quand ce n'est pas l'entier de la production, à des sous-traitants dont les marges seront toujours plus serrées, jusqu'à ce qu'une seule entreprise finisse par pouvoir fournir un certain composant.

La loyauté: la théorie libérale voyant dans la concurrence une condition d'efficacité des marchés, les lois prohibent les ententes entre entreprises d'un même secteur (cartels verticaux et horizontaux) ou imposent aux adjudicateurs étatiques et subventionnés d'avoir des procédures aussi ouvertes que possible pour l'adjudication des marchés publics à l'offre la mieux-disante (souvent la moins chère), une présence locale ou un long historique de travail commun ne pouvant la justifier.

Pourtant, les rapports commerciaux ne sauraient être fondés uniquement sur l'avantage purement financier, voire

spéculatif, de chacun. En fait, les deux parties doivent avoir un intérêt économique commun à l'exécution parfaite du contrat. En travaillant régulièrement avec le même établissement, une entreprise sait à quelle qualité elle peut s'attendre, elle peut faire confiance à l'expérience commune bâtie ensemble. En cas de difficultés, en particulier de circonstances imprévues, les partenaires chercheront une solution pragmatique pour maintenir la stabilité et la sécurité de leurs relations, alors que le cocontractant de circonstance n'hésitera pas à vendre les masques commandés en urgence à un autre concurrent plus offrant.

Cette stabilité des relations commerciales n'a pas qu'une valeur économique, elle a une valeur sociale. Le rôle social de l'économie est d'abord de créer de la valeur. Le profit est une condition de survie, non seulement pour l'individu, mais aussi pour l'Etat qui le taxe, et globalement pour la collectivité, pour la nation, qui ne saurait perdurer grâce à une politique sanitaire, une culture, une civilisation brillante, si l'économie s'effondre.

Le profit est une condition certes nécessaire, mais pas suffisante, et l'entreprise doit également poursuivre comme but d'inspirer à ses partenaires, à ses employés, à ses bailleurs de fonds, une confiance liée à la qualité de ses produits, à la stabilité de ses engagements, à la constance de sa politique du personnel. Cette confiance constitue un avantage y compris économique pour l'entreprise. Elle permet de justifier ses prix auprès des clients, d'attirer et de retenir les meilleurs employés, de s'attacher les fournisseurs les plus fiables. Ainsi, par la stabilité de ces relations, une forme de communauté, certes restreinte mais bien réelle, fleurit, renforce la force du corps social et participe au bien commun.

Olivier Klunge

La cuisine du chef Koch



Pendereckiego Pasja według św. Łukasza, genialna muzyka !

«Je suis un pianiste de quatorze ans et j'essaie de devenir compositeur. Voilà ce que j'aimerais faire en apprenant la composition. C'est magnifique, et je n'ai pas les mots pour le dire.» Ce commentaire a été posté il y a un an sous un fichier YouTube de la *Passion selon saint Luc* de Krzysztof Penderecki, décédé le 29 mars dernier à l'âge de 86 ans. Cette *Passion*, créée en 1966 pour fêter le 700^e anniversaire de la cathédrale de Münster, a largement contribué à la célébrité mondiale de son auteur et, chose étonnante pour une œuvre résolument moderne, à l'immédiate adhésion du public.

Pourtant ce gigantesque diptyque avait accumulé tous les obstacles possibles pour sombrer dans un abyssal oubli. Le premier obstacle était d'ordre politique. Certes la Pologne de Gomułka n'était pas la Russie de Staline : en marge de la doctrine officielle qui imposait le réalisme socialiste et enseignait l'athéisme scientifique, la création artistique était plus libre que dans les autres pays satellites de l'URSS. La deuxième barrière à franchir, la plus haute, était l'oreille des auditeurs. Ecrite en pleine période de divorce entre le public et les créateurs, cette *Passion* est un catalogue presque exhaustif des procédés extrêmes de l'avant-garde en vogue au mitan des années soixante : séries dodécaphoniques, micro-intervalles, frottements harmoniques, *glissandi*, cris, chuchotements, sifflements, déclamation, *clusters* à l'orgue, passages aléatoires, bruitisme, tintamarre, etc. A ces pratiques extravagantes, qui sont un défi aux autorités politiques et religieuses autant qu'aux habitudes des mélomanes, Penderecki n'hésite pas à mêler des unissons, des évocations de modes grégoriens, des citations du célèbre motif B-A-C-H (si bémol-la-ut-si), des accords parfaits – ce dernier trait jeté comme un défi aux inquisiteurs sériels ! Cette fresque tragique de quelque huitante minutes, aux couleurs invariablement sombres, s'achève sur un éclatant accord de Mi majeur étalé sur trente-cinq portées, mobilisant l'ensemble des forces chorales et orchestrales : *Domine Deus Veritatis...*

Ouf ! Quel bric-à-brac ! Quel bazar ! est-on tenté de s'exclamer. Assurément, mais tant d'œuvres de compositeurs révévés tels Messiaen, Mahler, Wagner, sont construites avec des fautes de goût criantes, des longueurs exténuantes, des conceptions saugrenues, des associations

improbables. Pourquoi est-ce que *ça passe* ? Parce que les moyens mis en œuvre obéissent à une nécessité intérieure et non à une provocation gratuite «pour épater le bourgeois». Plutôt que de s'inféoder à un système d'écriture imposé par un diktat esthétique, comme tant d'esclaves consentants à la même époque, Penderecki fait son marché dans toutes les possibilités disponibles, selon les besoins de sa pensée. Un artiste guidé par un solide métier et inspiré par des forces qui le dépassent peut fédérer beaucoup d'éléments contradictoires et en faire une composition indiscutablement cohérente. Si ce n'est pas un critère du génie, c'en est assurément un des aspects.

Passio et Mors Domini Nostri Jesu Christi Secundum Lucam de Krzysztof Penderecki, bouleversant chef-d'œuvre qui sait parler aux hommes de notre temps, dans un langage de notre temps, est digne de succéder aux Passions de Jean-Sébastien Bach ; elle partage avec celles-ci l'expression d'une foi intense et le souci lié de servir Dieu en premier. Voilà pourquoi une telle musique, cinquante-quatre ans après sa création, peut encore toucher le cœur d'un adolescent du deuxième millénaire. Et, qui sait, peut-être le vôtre aussi. Allez sur YouTube, tapez «penderecki passion». Vous tomberez sur l'excellente version dirigée par Antoni Wit, avec le défilement de la partition. On trouve aussi une captation de la Télévision polonaise de 2011 avec le compositeur au pupitre.

* * *

La création musicale d'après-guerre a été marquée en Europe par la prise de pouvoir d'une avant-garde radicale et militante qui a échoué à gagner l'adhésion du public ; elle ne l'a d'ailleurs pas vraiment cherchée. Lassés par des expérimentations souvent stériles, beaucoup de compositeurs ont retrouvé progressivement le chemin d'une écriture moins en rupture avec le passé. Aux côtés d'Alfred Schnittke, d'Arvo Pärt, de György Ligeti, et beaucoup d'autres de cette génération et la suivante, le musicien polonais a renoué avec un lyrisme décomplexé et n'hésite pas à réintroduire de beaux thèmes diatoniques, des accords consonnants dans des partitions qui reprennent des formes anciennes : sonates, concertos, symphonies, etc. L'esthétique de Penderecki des dernières décennies n'a rien perdu de sa puissance expressive,

mais elle s'inscrit désormais dans un style néoromantique assumé.

On peut facilement se convaincre en rejoignant sur Arte la rediffusion du concert donné en 2013 à l'Opéra national de Varsovie pour célébrer les huitante ans du compositeur. Sur Google, tapez «hommage à Krzysztof Penderecki». Le concert commence dans une atmosphère angoissante avec le *Thrène pour les victimes d'Hiroshima* (1960), brève pièce atonale aux cordes grinçantes, partiellement utilisée par Stanley Kubrick dans *Shining*. A 12'30'', un court *Duo concertante* pour violon et contrebasse, avec Anne-Sophie Mutter, sert de prélude au très inspiré *Concerto grosso no1* pour

trois violoncelles et orchestre (19'30''). Charles Dutoit, pourtant peu familier de ce genre de répertoire, dirige avec une conviction communicative l'œuvre dont il fut le créateur en 2000 à Tokyo. A partir de 57'30'', le monumental *Credo* (1997-98) pour soli chœur mixte, chœur de garçons et orchestre, dirigé par Valéry Gergiev, couronne en resplendissante majesté le concert d'anniversaire du compositeur. Ce *Credo* dégage une énergie spirituelle à convertir les pierres !

Attention : cette exceptionnelle vidéo n'est disponible en *streaming* libre que jusqu'au 30 juin.

Jean-Blaise Rochat

Confinement et désespoir

Après quelques semaines de confinement, même si nous sommes d'un naturel peu sociable, les personnes en chair et en os nous manquent. *Skype* est utile, mais froid.

Juste avant l'irruption du virus, nous écoutions *Bartleby le scribe*, nouvelle lue avec beaucoup d'art par le comédien Michael Lonsdale. Herman Melville, l'auteur de *Moby Dick*, l'a écrite en 1856. L'histoire est celle d'un confiné absolu.

Le narrateur, notaire à Wall Street, prudent, méthodique, chrétien charitable aimant sa tranquillité, engage un copiste de pièces juridiques nommé Bartleby, car son volume d'affaires croît. Le notaire installe le scribe, maigre et pâle, dans son bureau personnel, à portée de voix, derrière un paravent vert, près d'une fenêtre d'où seul un mur de briques se laisse voir.

Au début, Bartleby se révèle un copiste méticuleux et acharné. Il est d'usage que les scribes contrôlent réciproquement leurs copies. Alors que le notaire demande à Bartleby de vérifier un document, celui-ci refuse, prononçant pour la première fois cette formule dévastatrice : *I would prefer not to* (je ne préférerais pas ou j'aimerais mieux pas, selon les traductions). Le narrateur, perplexe, ne sait comment réagir ; il est consterné, mais se veut bienveillant. Bartleby ne sort jamais pour déjeuner, se nourrit de biscuits au gingembre, ne boit ni bière, ni café, ni thé, ne lit pas et ne parle pas, si ce n'est pour répondre succinctement aux questions. Le notaire, pris d'une *mélancolie fraternelle*, s'accommodera de lui, du moment qu'il copie bien.

Au bout de quelque temps, le copiste, exempté de relectures, refuse de se rendre à la poste ou de renseigner les clients. Il annonce qu'il ne fera plus aucune copie, demeurant dans son *ermitage* à contempler le mur de briques.

Le notaire finit par s'apercevoir que Bartleby a élu domicile dans son étude où il dort et passe ses dimanches. Il est comme foudroyé. Il éprouve de la pitié pour ce scribe abandonné, sans famille, sans amis ni origine. Sa *blafarde hauteur* et son *austère réserve* le touchent. Son attachement pour cet être étrange fait jaser et sa réputation professionnelle se ternit. Il se résout à se débarrasser de Bartleby. Partagé entre la pitié envers cette *épave au milieu de l'Atlantique* et une répulsion frisant la trahison, il lui offre de l'argent,

l'invite en vain dans son domicile privé et lui propose de nouveaux emplois :

– *Que diriez-vous d'un emploi de commis dans une mercerie ?*

– *C'est un travail bien trop confiné, un emploi de commis ne m'intéressera pas, mais je ne suis pas difficile.*

– *Trop confiné, m'écriai-je, mais vous restez confiné tout le temps...*

– *J'aimerais mieux ne pas être commis.*

En désespoir de cause, le notaire s'enfuit, parcourant indéfiniment New York avec son cabriolet, puis vend ses locaux pour s'établir ailleurs. Le nouveau propriétaire fait arrêter Bartleby qui demeure sur le palier. Le scribe est emprisonné pour... vagabondage.

Le notaire lui rend deux fois visite dans la prison de New York appelée *Les Tombes*. Il paie un gargon qui améliore l'ordinaire du scribe, sans que celui-ci daigne en profiter : *J'aimerais mieux ne pas déjeuner.*

A la seconde visite, Bartleby est recroquevillé sur le sol de la cour, sa tête reposant sur les dalles froides, immobile, les yeux ouverts. Le narrateur les lui ferme en citant le livre de Job : *Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma mère ? [...] Car je dormirais maintenant dans le silence, et je me reposerais dans mon sommeil, avec les rois et les consuls de la terre, qui durant leur vie se bâtissent des solitudes.*

Cette nouvelle loufoque et poignante rend plus perplexe encore que *L'Étranger* de Camus. Elle nous plonge dans le mystère du nihilisme – Bartleby ne veut ni vivre, ni mourir, il a renoncé à vouloir, il est juste *sédentaire* et *préférerait s'absentir de tout changement.*

Nous sommes aussi pris, selon les mots du narrateur, *dans la désespérance de pouvoir remédier à un mal exceptionnel, à un désordre inné et incurable.* Le notaire est une sorte de double de Bartleby. On ignore son nom. A-t-il une femme, des enfants, des amis ? N'est-il pas lui aussi pitoyable ? Sans doute, Bartleby et lui *auraient préféré ne pas se quitter.*

Nous serons bientôt «déconfinés», mais veillons au désespoir des êtres, perdus parmi les écrans, que notre mode de vie individualiste confinait *avant* le corona, et qu'il reléguera encore plus *après*, quand les outils de communication et de traçage auront rendu superflu tout rapport vivant entre les hommes.

Jacques Perrin

On nous écrit

L'article paru dans notre numéro du 24 avril sous le titre «Le droit effectif d'être entendu», à propos de l'ordonnance pénale rendue par le procureur, nous a valu l'approbation de M. Jean-Daniel Tenthorey, ancien premier juge informateur de l'arrondissement de Vevey-Lavaux. Notre correspondant estime lui aussi nécessaire que le prévenu soit entendu ; il va même plus loin que nous en pensant que ce devrait être dans tous les cas, et non seulement lorsqu'une peine d'emprisonnement est envisagée – et nous n'aurions pas de difficulté à nous ranger à cet avis.

M. Tenthorey rappelle les expériences faites lors de l'introduction, dans le code de procédure pénale vaudois de 1968,

de ce qu'on appelait alors l'ordonnance de condamnation ; celle-ci ne permettait au magistrat instructeur que de prononcer des peines maximales de dix jours d'emprisonnement et de 2'000 francs d'amende, bien moins qu'aujourd'hui ; et pourtant l'audition était la règle. M. Tenthorey écrit : *Ces auditions étaient capitales et même constructives. Elles m'ont permis d'infliger le plus équitablement possible des sanctions expliquées et presque toujours comprises par les justiciables. Nombreux sont ceux qui, informés verbalement, séance tenante, de la sanction, ont quitté mon audience en me serrant la main et en me disant merci.*

Une justice humaine n'a pas de prix.

J.-F. C.

Le rôle des associations professionnelles

Le virus couronné aura eu pour effet, momentanément, de suspendre l'activité des Chambres fédérales et des parlements cantonaux. Les mesures sanitaires de l'OFSP, qui ne semblaient pourtant pas devoir concerner l'exercice des droits politiques, ont pourtant *de facto* mis un terme précoce à la dernière session parlementaire fédérale. Lundi 4 mai, le Conseil national a repris du service, pour une session extraordinaire consacrée exclusivement à la crise sanitaire. Le fait que l'organisation de cette session ait dépendu de la confirmation par le gouvernement fédéral qu'il ne s'agissait pas d'un «rassemblement» de plus de 5 personnes¹ a quelque chose de troublant.

En temps normal et selon la conception moderne de l'Etat, le rôle premier du Parlement est de contrôler l'activité du gouvernement, ce qui le place au-dessus de lui en termes constitutionnels. Son second rôle est d'être comme un grand forum dans lequel les principales orientations politiques sont confrontées et débattues par les élus. D'après les principes de la démocratie

représentative, ceux-ci, au travers des partis dont ils sont issus, sont censés refléter le plus exactement possible la diversité de la société.

La conception sous-jacente au système représentatif est individualiste: il n'y aurait essentiellement dans la société que l'Etat et les individus, rien de plus. Chaque élu est légitimé à siéger par le seul nombre de voix qu'il a obtenu lors de son élection. Cette conception omet la dimension qualitative et vivante des communautés humaines intermédiaires qui composent la nation, à commencer par les familles, les paroisses, les entreprises, les syndicats et les associations professionnelles.

La crise du Covid-19 et la mise entre parenthèses forcée des parlements ont donné pendant quelques semaines un rôle accru aux associations économiques dans la représentation des intérêts divers de la société auprès d'un Conseil fédéral doté des pleins pouvoirs. Tant les associations patronales que les syndicats ont continué à exprimer les préoccupations nombreuses et variées de leurs membres, établissant ainsi un

lien extra-parlementaire entre l'Etat et l'économie. Ces institutions ont pour ainsi dire temporairement pallié l'inaction des Chambres fédérales et des parlements cantonaux en tant qu'interlocuteurs de l'exécutif – les jeux partisans en moins.

Ce faisant, les diverses associations économiques ont certainement contribué à la mise en place du difficile plan de sortie du semi-confinement. Une fois le cadre fixé et communiqué par le Conseil fédéral, il a été frappant de constater comment les différentes associations professionnelles – dentistes, coiffeurs ou détaillants – ont développé leurs propres consignes, adaptées aux diverses réalités cantonales et inspirées par une connaissance du terrain, et les ont diffusées auprès de leurs membres.

Ces institutions ont également été des interlocuteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'aide, rendues indispensables par le caractère général de la crise. Elles ont aussi lancé des initiatives pour répondre aux besoins de leurs membres confrontés soudainement à des situations d'urgence.

On peut à cet égard mentionner l'action concertée de GastroVaud, des associations de bailleurs et de l'Etat de Vaud dans le plan d'aide aux restaurateurs.

Cette collaboration pourrait sans doute utilement se prolonger, au travers des mécanismes du partenariat social ou des relations tripartites, pour la gestion des conséquences économiques de la pandémie qui s'annoncent d'ores et déjà sévères.

La situation que nous vivons actuellement illustre la vitalité des corps intermédiaires, notamment dans le domaine économique, leur sens des responsabilités envers leurs membres, et finalement une forme de résilience par rapport aux tendances dissolvantes de l'individualisme contemporain comme de l'étatisme centralisateur. C'est heureux et, en ces temps troublés, un signe d'optimisme pour la force et la cohésion du Pays.

Lionel Hort

¹ Cf. l'entretien de Mme Isabelle Moret, présidente du Conseil national, diffusé par *Le Matin Dimanche* du 29 mars 2020.

La Plateforme: une tour d'horizon du capitalisme

Enfermé chez moi, je cherche désespérément une activité pour justifier mon retard désormais important à l'université. Ce n'est pas faute d'avoir essayé: livres, films, tours à vélo, sieste, rangement, etc. Le retard est tel que je commence à éprouver des remords... décidément je n'aime pas travailler chez moi. J'essaie de m'y mettre tant bien que mal, mais rapidement mon esprit divague et je me mets à penser à ce film dont les médias parlent en ce moment... comment s'appelle-t-il déjà? Ouf! Quarante minutes se sont déjà envolées, je dois vraiment m'y mettre. J'ouvre le fichier PDF, dont l'austérité n'a d'égale que l'absurde longueur, et commence à avancer dans ma lecture. *La Plateforme!* C'était ça, je m'en souviens. C'est bon, j'ai mon excuse, quel dommage, moi qui voulais tant travailler... Contraint et forcé à déguster ce petit ovi hispanique, le confinement est décidément sans pitié.

Le film suit Goreng, un individu placé en détention dans une tour vertigineuse. Les cellules se superposent et sont reliées par une fosse rectangulaire traversant tous les niveaux. Chaque mois, les prisonniers sont redistribués au hasard dans les étages de la tour. Enfin, une plateforme traverse quotidiennement les paliers de haut en bas afin de nourrir tout le monde. Cependant les premiers détenus, face à une plateforme pleine à craquer de délicieux plats, ne se privent pas et dépassent allégrement les rations pensées pour chaque prisonnier. Les derniers niveaux, privés de leurs rations pour le mois, sont contraints au cannibalisme le plus cauchemardesque avant la prochaine redistribution. Tous, à la limite entre la vie et la mort, mais certainement en enfer, ne prient que pour une chose: ne pas se réveiller en bas au prochain brassage.

La Plateforme est portée par une mise en scène efficace, offrant même quelques plans d'une beauté indéniable, malgré un budget très limité. Les performances d'acteurs ne sont

d'ailleurs pas en reste. Néanmoins, si le film brille par ses caractéristiques techniques, il est d'abord reconnu pour sa manière d'aborder la lutte des classes.

El hoyo, selon le titre de la version originale, adopte une vision caricaturée du capitalisme sous la forme d'une tour dont les étages sont les classes sociales. La plateforme représente les différentes sources de pouvoir dont disposent les hommes (argent, matières premières, etc.). Ainsi le sordide appétit des plus hauts placés, dont le niveau a été attribué par le hasard, rend la vie insoutenable pour les derniers servis. Goreng rencontrera différents compagnons de cellules au cours de son périple. Tous, à l'image de la tour, sont une facette de la société. L'un d'eux représente le citoyen ayant totalement assimilé le modèle économique imposé, se goinfrant pour sa survie et n'hésitant pas à sacrifier ses congénères. Un autre, incapable de supporter ce milieu, s'accrochera tant bien que mal à ses utopies avant de retomber.

Le projet derrière cette tour est de voir si ses occupants développent spontanément une forme de solidarité nécessaire à leur survie collective. Si chaque hôte ne consomme que l'indispensable, sa stricte ration, tous peuvent subsister dans ce milieu. A cet égard, le parallèle avec notre mode de vie trouve ses limites et la critique perd sa substance. La nature n'a pas été pensée pour produire, selon un schéma cartésien, quasi mathématique, l'exacte quantité de ressources nécessaire pour chaque individu. Néanmoins, et contre toute attente, la solidarité n'apparaît pas de manière spontanée. *La Plateforme* va plus loin en faisant de Goreng une figure christique (il est d'ailleurs nommé «le messie» à différentes reprises). En effet, ce dernier est le seul à être volontairement entré dans ce lieu et comprend la nécessité de se débarrasser du modèle de survie qu'avaient adopté les hôtes de cette tour infernale. Abandonnant son étage du haut de la tour, il descendra jusqu'au dernier échelon en traversant

l'enfer de la réalité, allant jusqu'à se sacrifier pour sauver l'«Humanité».

La Plateforme n'est pas exempte de défauts et son propos perd à certains égards de sa pertinence. Néanmoins, l'expérience reste rafraîchissante et propose certaines idées ingénieuses. Enfin, peut-être est-il préférable de prévenir le lecteur que ce film met en scène une violence crue et laisse peu de doute quant à la destinée abrupte, sinon sordide, de certains personnages. Ames sensibles s'abstenir.

L'école des confinés

Après deux mois d'interruption des cours, le 11 mai prochain, les écoles primaires pourront enfin rouvrir leurs portes. La réalité scolaire a bien changé depuis mars dernier: les élèves travaillent à la maison. Les enseignants doivent faire preuve d'imagination pour donner leurs cours. Certains optent pour des services de téléconférences, mais lorsqu'on enseigne en primaire la tâche est un peu ardue. Ces moyens informatiques ont leurs limites, l'enseignant ne peut pas toujours compter sur l'autonomie des élèves. Les établissements se sont organisés afin de trouver les meilleures solutions possibles pour que les enfants puissent faire l'école à la maison.

Une des premières décisions tombées lors de l'annonce de la fermeture des écoles a été la fin des évaluations certificatives. Dans son communiqué du 24 mars, Mme Amarelle recommande que le travail demandé aux élèves dure quotidiennement de 60 à 120 minutes pour le cycle 1, de 90 à 150 minutes pour le cycle 2 et entre 150 et 210 minutes pour le cycle 3¹. Plus bas, il est précisé que «les activités fournies remplacent les devoirs à domicile»². Logique, me direz-vous. Les devoirs à domicile n'ont plus de raison d'être quand l'école se passe à la maison. Il est quand même intéressant de voir que la conseillère d'Etat s'est donné la peine de le préciser.

Me voilà calmé et enfin disposé à travailler. Cette petite escapade en prison, remettant mon confinement en perspective, m'a donné envie d'être productif. Le fichier PDF semble d'ailleurs moins long que tout à l'heure. Mais maintenant que j'y pense, *La Plateforme* me rappelle cet autre film de Bong Joon-Ho, qui est d'ailleurs dans ma bibliothèque... comment s'appelle-t-il déjà?

Simon Laufer

Il est impossible pour l'heure de se prononcer sur les conséquences qu'une telle coupure scolaire aura sur les apprentissages. Bien qu'aucun ou peu de nouveaux apprentissages n'aient été abordés durant cette période, il y a fort à parier qu'à ce niveau-là les conséquences, pour la bonne majorité des élèves, ne seront pas désastreuses. Avec quelques efforts, les retards devraient être rattrapés. Cependant, toute une volée aura obtenu son certificat d'études obligatoires ou sa maturité au bout d'une année tronquée, sans connaître l'expérience des examens.

L'inquiétude se situe plutôt dans le message que transmettent les autorités en annulant d'abord les tests, puis les examens dès qu'elles en ont la possibilité. Ceux-ci ne seraient-ils donc pas utiles dans le parcours scolaire? Il est à craindre que la gauche, voyant que l'expérience Covid 19 s'est, selon elle, bien déroulée, revienne se battre en première ligne pour la suppression des devoirs à domicile et la promotion automatique ou une variante de celle-ci.

Emeline Prim

¹ Le cycle 1 comprend les classes de 1^{re} à 4^e HarmoS, le cycle 2 celles de 4^e à 8^e HarmoS et le cycle 3 les classes du Secondaire I.

² Tiré de *Dispositions de mise en œuvre de l'enseignement à distance dans l'enseignement obligatoire (COVID 19)* du 24 mars 2020, p. 2.

Rentrée parlementaire: déconfiner aussi les lois

En politique, peu de choses sont plus effrayantes qu'un parlementaire désœuvré. Lundi dernier a débuté la session extraordinaire des Chambres fédérales consacrée au coronavirus.

Depuis le début du semi-confinement le 17 mars dernier, Mesdames et Messieurs les députés fourbissaient leurs armes. Les réseaux sociaux débordaient d'annonces et de *stories*¹ en tout genre: «Regardez, je prends le train pour Berne», «Regardez, je m'assieds au B***** Palace pour une séance de commission», «Regardez, je reviens de Berne». Le véritable mot d'ordre là-dedans était surtout: «Regardez! Je ne suis pas inutile! (Mais regardez bien)». M. Lionel Hort, dans ces colonnes, insiste sur l'importance qu'ont prise, au plus fort de la crise, les représentants des associations professionnelles. Pendant deux mois, nos si décriés *lobbies* auront été les vrais représentants du peuple et des cantons. Cela donne à réfléchir sur l'importance de la représentation corporative.

La courte session qui vient de se terminer n'aura pas suffi à absorber l'énergie créatrice que nos députés promettent encore de développer. L'objectif de la semaine était d'abord d'entériner rétroactivement les mesures prises par le Conseil fédéral. L'engagement de notre armée a ainsi été ratifié, de même que de nombreux postes extraordinaires du budget fédéral.

Cette coûteuse session extraordinaire s'est aussi transformée en opération de communication. Mardi 5 mai, Mme Isabelle Moret et M. Hans Stöckli, présidents de chacune des Chambres, ont

discuté par messagerie instantanée avec les citoyens. Le site internet du parlement (www.parlament.ch) a publié de très nombreuses photographies montrant combien les services du parlement ont été efficaces à organiser l'immense dislocation à la BernExpo, permettant, comme il se doit, un strict respect des distances sociales! Que le parlement se trouve obligé de mener une communication aussi active démontre qu'il se sent, certes peut-être de loin et inconsciemment, remis en cause dans sa légitimité.

L'obsession des partis de vouloir tirer un bénéfice de la crise actuelle, de remodeler à leur sauce le «monde d'après», contribuera à n'en pas douter à une grande confusion institutionnelle. Le risque est important que des mesures soient adoptées aux doubles niveaux cantonal et fédéral. Cela pouvait, à l'ouverture de la session fédérale, se passer en matière d'aide financière à la presse ou à l'accueil extra-scolaire. Le Canton de Vaud, parmi d'autres, envisage en effet déjà de son côté de soutenir ces domaines. Il est impératif que les champs d'action soient les plus cloisonnés possibles. A défaut, la Confédération finira tôt ou tard par les investir totalement.

Dans un tel contexte, le Conseil fédéral a la responsabilité de freiner les ardeurs et de s'opposer à des mesures empiétant sur les souverainetés cantonales. Il l'a par exemple fait avec une motion de soutien aux institutions d'accueil extrafamilial des enfants ayant subi des

pertes². L'expérience nous a malheureusement appris que de très nombreuses centralisations sont le fait du gouvernement cantonal lui-même.

Le fédéralisme ne doit pas être le grand perdant de la reprise des travaux parlementaires. Dans les colonnes de *24 heures* du 29 avril, M. Hans Stöckli, président socialiste biennois du Conseil des Etats, a affirmé que, dans la mesure où le droit d'urgence édicté par le Conseil fédéral était limité dans le temps, il faudrait que des lois fédérales prennent le relais. Sauf surprise, la seule loi fédérale au sens propre qui aura été adoptée cette

La session extraordinaire n'absorbera pas l'énergie légiférante des députés.

semaine, au titre de loi urgente, est celle sur l'aviation civile. Le droit fédéral connaît en effet d'autres moyens de légiférer dans l'urgence³. Tous sont heureusement limités dans le temps. Il se peut néanmoins que les Chambres décident de valider une ordonnance d'urgence en lui donnant la base légale qui, pour le moment, lui fait défaut. On créerait dans un tel cas une nouvelle loi fédérale pour justifier, après coup, l'ordonnance adoptée dans l'urgence. Cela reviendrait à considérer comme normale une règle qui n'aurait en réalité pas pu être adoptée sans les pleins pouvoirs.



L'informatique, ce truc de vieux

Des enseignants suisses s'étonnent des problèmes techniques que rencontrent leurs élèves adolescents en cette période de téléenseignement. L'occasion de comprendre que ceux que l'on appelle les «digital natives» sont loin d'être des experts numériques. Ils rencontrent parfois des difficultés pour faire une recherche sur Google, ignorent souvent les raccourcis claviers et peinent à s'adapter à une nouvelle plateforme qu'ils ne connaissent pas.

LE COIN DU RONCHON

Ces lignes ont été publiées dans *Le Temps* du 30 avril. L'article révélait que les jeunes d'aujourd'hui, bien qu'ils soient nés dans un monde numérique, ne sont pas pour autant doués dans la maîtrise de l'informatique.

Il n'y a rien là de totalement surprenant. Nous connaissons beaucoup de gens qui sont nés à l'époque de l'automobile triomphante, mais qui ne savent ni réparer un moteur, ni changer une roue, ni même conduire prudemment. Si l'on ajoute à cela que l'école actuelle ne tend pas à produire des petits génies, on peut facilement comprendre que la nouvelle génération soit habile sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo, mais qu'elle ait tout à apprendre quant à l'utilisation efficace des outils informatiques professionnels.

Cette information banale et son explication non moins triviale ont tout de

même réussi à éveiller un début d'indignation morale chez quelques fins esprits persuadés que les enfants sont largement en avance sur les adultes et que les enseignants ne vont à l'école que pour apprendre de leurs élèves. Nous ne résistons pas au plaisir grinçant de reproduire ici (sans les fautes d'orthographe) quelques extraits dénichés en vrac sur le très sérieux réseau LinkedIn, et dont les auteurs affichent fièrement leurs compétences intellectuelles:

Félicien Monnier

¹ *Story*, anglicisme, nom féminin pour décrire une courte vidéo ou un texte animé sur une image statique parfois tremblotante, sporadiquement et spontanément publiée sur Facebook ou Instagram dans l'idée de faire participer ses *followers* à l'immédiateté de son quotidien.

² Motion 20.3128, déposée le 15.04.2020, «Tout le monde doit prendre ses responsabilités en matière d'accueil extrafamilial pour enfants», Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national.

³ Il y a l'ordonnance du Conseil fédéral de préservation de la sécurité intérieure (art. 184 al. 3 Cst féd.), l'ordonnance de nécessité des Chambres fédérales (art. 173 al. 1 lit. c Cst. féd.), et les lois fédérales urgentes, avec ou sans base constitutionnelle (art. 165 Cst. féd.). Toutes doivent être limitées dans le temps. Seules les lois fédérales urgentes peuvent être soumises au référendum.

Occident express 58

Dans les commentaires sur le coronavirus qui se répandent presque plus vite que le virus lui-même, le thème de l'oubli revient souvent. Oubli des pandémies passées, oubli des leçons de l'histoire en général. Il est indéniable qu'en se souvenant des nombreuses épidémies de grippe chinoises et en tirant les leçons qui s'imposaient de ces expériences, le monde entier n'aurait pas eu à souffrir autant. Pourtant, le corollaire de cette assertion serait que tout salut proviendrait du souvenir, constamment maintenu vif et présent. Historien de formation, je ne suis pas suspect de négligence sur cette question, au désespoir de mon fils qui doit subir les inévitables conférences de son papa à la moindre occasion. Vivre en Serbie m'a rendu toutefois sensible à ce que l'éditeur Vladimir Dimitrijevic qualifiait de «sur-histoire» pour parler du fétichisme que le peuple serbe nourrit pour son propre passé, et évidemment les séquences les plus épouvantables de celui-ci. Dans ce pays, chacun traîne derrière lui les

écrasantes dettes mortelles de son aïeul, mort quelque part entre la Save et la Drina, aux mains des Turcs, des Allemands ou des Croates. Pour des raisons tout autres, liées aux notions de Freud sur le bonheur personnel et aux progrès de la science et de l'éducation, le monde occidental a fait du souvenir une vertu en soi. Nous ne permettons plus de raser les immeubles anciens, même inutiles, nous érigeons des monuments partout, nous avons inventé le «devoir de mémoire» et nous vivons par conséquent dans l'incapacité de nous projeter dans l'avenir. Tout comme les Serbes, nous vivons comme les pommes de terre: notre plus belle part est sous terre. Aujourd'hui, certains craignent qu'une fois cette crise terminée nous oublierons tout et reviendrons aussi vite que possible à nos anciennes habitudes. C'est en effet fort possible, et ce serait souhaitable dans une certaine mesure. Une dose d'oubli nous sera nécessaire, si nous voulons rester sains d'esprit et affronter énergiquement l'après-crise, qui s'annonce douloureuse pour beaucoup. Ernest Renan résout le délicat arbitrage entre souvenir et oubli en disant que «l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses». Les choses que nous devons conserver en commun, c'est cette solidarité réelle issue de l'épreuve, et l'amour retrouvé pour la génération de nos parents qui sont notre souvenir vivant. Les choses que nous devons oublier, c'est tout le reste.

David Laufer

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges